

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2024-059

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241210-BC_2024_059-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le dix décembre à dix-sept heures et trente minutes

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votes	14

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTE / EXCUSEE :

Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre CID

VOIRIE

**Attribution d'un fonds
de concours
« voirie/modes actifs »
à la commune
de Rontalon
(sécurisation de la
route de Fondrieu)**

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V qui autorise le versement de fonds de concours entre une Communauté de Communes et ses communes membres,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence voirie,

Vu la délibération n° 131/08 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2008 portant création des enveloppes complémentaires voirie notamment pour les travaux relatifs aux déplacements doux,

Vu la délibération n° 008/10 du Conseil Communautaire du 23 février 2010 instaurant la mise en place de fonds de concours à destination des communes membres pour la réalisation de voiries répondant à un intérêt commun ainsi que la concrétisation de la politique déplacement « modes doux »,

Vu les délibérations n° 089/10, n° 019/11 et n° 072/16 des Bureaux Communautaires du 6 juillet 2010, du 22 février 2011 et du 18 octobre 2016 ainsi que la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2021-010 du 6 avril 2021 approuvant et modifiant les modalités d'affectation de l'enveloppe « voirie/modes doux »,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les opérations éligibles au versement des fonds de concours voirie/modes doux au regard du règlement d'attribution,

Vu la demande déposée par la commune de Rontalon dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Fondrieu,

Vu l'avis de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Équipements et Transition écologique » en date du 12 novembre 2024,

La commune souhaite sécuriser la route de Fondrieu située au sud du bourg et créant une déviation entre les routes départementales 115 et 75. Cette voie est très empruntée par les véhicules et les familles. Elle est bordée d'habitations, d'une petite zone artisanale et d'équipements communaux notamment le terrain multisports.

L'aménagement prévu comprend plusieurs dispositifs installés sur la chaussée visant à réduire la vitesse des véhicules en agglomération.

Cette vitesse excessive met en danger les riverains ainsi que les utilisateurs du terrain multisports et des liaisons piétonnes en direction du centre bourg. Les dispositifs de ralentisseur permettront une meilleure vigilance des automobilistes et une traversée sécurisée de la voie aux différents passages piétons.

En application du règlement en vigueur, ce projet est classé priorité n°2.

Ce projet est prévisionnellement financé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Principaux postes	Montants en €	Financeurs	Montants en €
Travaux	20 172,90	Subvention : Département « amendes de police »	9 246,00
Maitrise d'œuvre		Fonds de concours Modes actifs COPAMO	2 731,73
Etudes		Autofinancement commune	8 195,17
Montant total dépenses HT	20 172,90	Montant total recettes	20 172,90

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 13 DEC. 2024

Notifié ou publié

le 13 DEC. 2024

Le Président

DÉCLARE l'opération exposée ci-dessus éligible à la subvention voirie/modes actifs,

APPROUVE conformément aux modalités d'attribution définies par le Bureau Communautaire, le versement d'un fonds de concours de 2731,73 € à la commune de Rontalon pour les travaux de sécurisation de la route de Fondrieu,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241210-BC_2024_059-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER